

Le Tribunal cantonal du canton du Valais met au concours le poste suivant, accessible indifféremment aux femmes et aux hommes :

**Juge** à 100 % auprès du tribunal des mineurs

**Conditions**

Brevet d'avocat ou de notaire. Les titulaires d'une licence, master ou doctorat en droit, ou d'un titre universitaire équivalent sont éligibles à condition de justifier d'une formation pratique suffisante.

**Langue maternelle**

Française ; bonnes connaissances de la langue allemande.

**Lieu de travail**

Sion

**Entrée en fonction**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ou à convenir.

**Renseignements**

Sur demande, le secrétariat général des tribunaux valaisans, Tribunal cantonal, Sion, donnera des renseignements complémentaires (027 606 53 00).

Les offres de service, avec curriculum vitae, photo et copies de diplômes ou certificats devront être adressées au Tribunal cantonal, Secrétaire général, Case postale, 1950 Sion 2 Nord, jusqu'au **20 juin 2014** (date du timbre postal).

Sion, le 27 mai 2014

Le secrétaire général des tribunaux valaisans  
Ch. Bonvin